



**HAL**  
open science

## Introduction

Anne Gangloff, Gilles Gorre

► **To cite this version:**

Anne Gangloff, Gilles Gorre. Introduction. Anne Gangloff; Gilles Gorre. A. Gangloff, G. Gorre (dir.), *Le corps des souverains dans les mondes hellénistique et romain*, Rennes, PUR, “ Histoire ”, p. 7-17, Presses Universitaires de Rennes, pp.7-17, 2022, 9782753586482. hal-03773151

**HAL Id: hal-03773151**

**<https://hal.science/hal-03773151>**

Submitted on 8 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Introduction

Anne GANGLOFF et Gilles GORRE

Si, comme on le sait bien, le corps est un intermédiaire entre soi-même et les autres, et donc un vecteur de communication, que nous dit-il du pouvoir politique? Comment permet-il d'identifier le souverain, comment manifeste-t-il le pouvoir, la suprématie, l'autorité du monarque? Bien plus, comment participe-t-il à l'affirmation de cette autorité et de ce pouvoir? L'idée selon laquelle la supériorité royale doit se traduire par une supériorité physique est aussi ancienne que l'*Iliade*. Elle apparaît dans la comparaison fameuse d'Agamemnon avec le taureau dominant du troupeau :

« Pour les yeux et le front, il est pareil à Zeus Tonnant, pour la ceinture à Arès, pour la poitrine à Poséidon. Tel le taureau qui prime au milieu du troupeau entre les autres bêtes et se détache nettement des vaches autour de lui groupées, tel Zeus a fait l'Atride en ce jour-là, se détachant et primant entre les milliers de héros<sup>1</sup>. »

Le corps d'Agamemnon, à ce moment particulier, de représentation<sup>2</sup>, traduit de manière immédiate la nature divine de son pouvoir, conféré par Zeus, ainsi que sa toute-puissance puisqu'il emprunte au « sur-corps » des dieux. La comparaison qui suit la description fait apparaître une deuxième fonction politique de ce corps, qui est la relation qu'il induit entre le roi et les autres héros ou soldats qui l'entourent. Le corps de l'Atride impose une relation de domination tout aussi indiscutable que celle du taureau sur les vaches.

Le souverain cherche-t-il à éblouir et subjugué comme Cyrus le Jeune ou Démétrios Poliorcète, à séduire et à charmer comme Cléopâtre, ou encore à effrayer comme Caracalla? Comment le corps traduit-il la conception

1. *Iliade*, 2.478-483, trad. Paul Mazon, CUF : ὄμματα καὶ κεφαλὴν ἵκελος Διὶ τερπικεραύνῳ, / Ἄρεϊ δὲ ζώνην, στέρνον δὲ Ποσειδάωνι. / Ἦύτε βοῦς ἀγέληφι μέγ' ἕξοχος ἐπλετο πάντων / ταῦρος· ὁ γάρ τε βόεσσι μεταπρέπει ἀγρομένησι· / τοῖον ἄρ' Ἀτρεΐδην θῆκε Ζεὺς ἤματι κείνῳ / ἐκπρεπέ' ἐν πολλοῖσι καὶ ἕξοχον ἠρώεσσι; l'image est reprise par Dion de Pruse au début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. dans le second *Discours sur la royauté* (Or. II, 66 sq.).

2. Agamemnon mène son armée au combat; d'autre part, sur le plan littéraire, le passage précède le catalogue des vaisseaux et la présentation des autres rois et peuples sous le commandement du roi des rois.

variable que le souverain a de son pouvoir et de son rôle, la relation qu'il instaure avec son entourage et ses sujets ?

Une troisième fonction du corps royal, implicite dans ce passage de l'*Illiade* mais bien mise en évidence par Véronique Mehl à propos du corps d'Alexandre le grand, qui a constitué un modèle pour les rois hellénistiques au même titre que le corps d'Auguste pour les empereurs du Haut-Empire, est celle de la légitimation du pouvoir<sup>3</sup>. Le corps d'Alexandre a la jeunesse et la beauté des héros homériques, qui constituent le signe visible de sa double ascendance royale et divine (Alexandre est Héraclide par son père, Éacide par sa mère). Il est aussi couvert de blessures de guerre qui sont les marques de sa valeur militaire, qualité indispensable au roi macédonien, puis hellénistique<sup>4</sup>. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce corps soit devenu même après la mort du conquérant un objet de légitimation du pouvoir de ses successeurs : Ptolémée parvient à le détourner à Alexandrie où il fait de son tombeau un lieu de culte, que les princes du Haut-Empire n'oublieront pas de visiter. Dans l'historiographie antique, cette visite et le comportement des empereurs vis-à-vis du corps d'Alexandre et de ses attributs royaux comptent au nombre des critères permettant de juger la qualité des dirigeants romains.

L'intérêt de prendre pour thème de recherche la représentation et la traduction physique du pouvoir a été démontré depuis longtemps, en histoire médiévale, par les travaux classiques d'Ernst H. Kantorowicz sur les deux corps du roi (paru en 1956) et d'Agostino Paravicini Bagliani sur le corps du pape (1994)<sup>5</sup>. Il s'agit d'un thème de recherche très actuel en histoire, comme le montre la parution récente de l'ouvrage de Stanis Perez sur *Le corps du roi. Incarner l'État de Philippe Auguste à Louis-Philippe*<sup>6</sup>. Cette actualité se manifeste aussi en histoire ancienne, comme on s'en aperçoit en feuilletant le *Dictionnaire du corps dans l'Antiquité* paru en 2019 : outre l'article sur Alexandre, on y trouve des entrées pour « Apothéose », « César », « Claude », « Empereur » et « Roi<sup>7</sup> ». Pour la période hellénistique, la

3. MEHL Véronique, s. v. « Alexandre », in Lydie BODIQU et Véronique MEHL (dir.), *Dictionnaire du corps dans l'Antiquité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 31-34.

4. Plutarque, *Sur la fortune d'Alexandre*, 314a, 331b.

5. KANTOROWICZ Ernst H., *The King's two bodies: a Study in mediaeval political theology*, Princeton, Princeton University Press, 1997 (1957); trad. française dans KANTOROWICZ Ernst H., *Ceuvres*, Paris, Le Grand livre du mois, 2000; PARAVICINI BAGLIANI Agostino, *Il corpo del Papa*, Turin, Einaudi, 1994. Sur l'histoire du corps dans l'Antiquité, nous renvoyons à la présentation de GHERCHANOC Florence, « L'histoire du corps dans l'Antiquité : bilan historiographique. Introduction », *DHA*, supplément n° 14, 2015, *L'histoire du corps dans l'Antiquité : bilan historiographique. Journée de printemps de la SOPHAU du 25 mai 2013*, Florence GHERCHANOC (dir.), p. 9-17, part. p. 10 : « Le corps est devenu un objet d'histoire totale, analysé dans ses interactions avec la société comme un système de représentations des constructions sociale, politique, religieuse, économique et culturelle, autrement dit comme un langage et un *medium*, une interface entre soi et les autres. »

6. PEREZ Stannis, *Le corps du roi. Incarner l'État de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018.

7. FERRIÈS Marie-Claude, s. v. « Apothéose », in Lydie BODIQU et Véronique MEHL (dir.), *Dictionnaire du corps dans l'Antiquité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 49-50; « César »

thématique du corps royal a déjà suscité des travaux empruntant l'angle d'approche du portrait et de l'imaginaire du pouvoir royal, de la dimension guerrière et de l'autorité<sup>8</sup>. Pour la période romaine, nous devons à Jan B. Meister une synthèse sur le corps du prince sous le Haut-Empire, étudié dans la continuité du corps des sénateurs de la fin de la République. La problématique en est centrée sur le paradoxe d'un « corps monarchique sans monarchie », c'est-à-dire d'un corps royal dans le contexte d'une *Res publica*. Ce travail fondamental ouvre la voie à des prolongements, car il porte surtout sur la période tardo-républicaine et le début de principat, à partir d'un corpus essentiellement littéraire<sup>9</sup>. Enfin, le dernier volet du programme de recherche codirigé par Jean-Baptiste Bonnard, Florence Gherchanoc et Valérie Huet sur « Corps, gestes et vêtements dans l'Antiquité » a porté sur les manifestations du politique et l'ouvrage qui en est issu contient plusieurs contributions sur les vêtements et portraits de roi ou bien d'empereur<sup>10</sup>.

Si la thématique du corps du chef politique a suscité l'intérêt dans toutes les périodes historiques, les travaux auxquels elle donne lieu en histoire ancienne sont naturellement orientés par la recherche pionnière d'Ernst H. Kantorowicz sur les deux corps du roi médiéval, à savoir d'un côté le corps naturel, physique, et de l'autre le corps « politique », symbolique et

p. 130-133; « Claude », p. 154-155; « Empereur », p. 214-215; LEROUGE Charlotte, *s. v.* « Roi », p. 555-556.

8. QUEYREL François, *Les portraits des Attalides : fonction et représentation*, Athènes/Paris, École française d'Athènes/de Boccard, 2003, et « Le corps du roi hellénistique », in Francis PROST et Jérôme WILGAUX (dir.), *Penser et représenter le corps dans l'Antiquité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 361-376; MA John, « Le roi en ses images », in Ivana SAVALLI-LESTRADE et Isabelle COGITORE (dir.), *Des rois au Prince. Pratiques du pouvoir monarchique dans l'Orient hellénistique et romain (IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. – I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)*, Grenoble, Ellug, 2010, p. 147-165; GALBOIS Estelle, « Le visage du pouvoir : les souverains hellénistiques entre texte et image », *Pallas*, n° 93, 2013, p. 111-129; COURNARIE Paul, « Du corps chez les rois hellénistiques : corps guerriers », *CCG*, n° 26, 1015, p. 7-29, et « L'autorité entre masque et signe. Le statut du corps royal dans la Grèce ancienne (IV<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) », *Annales HSS*, 2016/3, p. 683-708.
9. MEISTER Jan B., *Der Körper des Princeps: zur Problematik eines monarchischen Körpers ohne Monarchie*, Stuttgart, Steiner, 2012; *id.*, « Corps et politique : l'exemple du corps du prince. Bilan historiographique », *DHA*, supplément n° 14, 2015, *L'histoire du corps dans l'Antiquité, op. cit.*, p. 109-125; voir aussi BENOIST Stéphane, « Le prince nu. Discours en images, discours en mots. Représentation, célébration, dénonciation », in Florence GHERCHANOC et Valérie HUET (dir.), *Vêtements antiques. S'habiller, se déshabiller dans les mondes anciens*, Paris, Errance, 2012, p. 261-277; SQUIRE Michael, « *Corpus imperii*: Verbal and Visual Figurations of the Roman "body politic" », *Word and Image*, n° 31, 2015, p. 305-330, sur les manières dont les images d'Auguste peuvent donner chair à l'idée de « corps politique »; RUFFING Kai, « The Body(ies) of the Roman Emperor », in Giovanni B. LANFRANCHI et Robert ROLLINGER (dir.), *The Body of the "King". The Staging of the Body of the Institutional Leader from Antiquity to Middle Ages in East and West*, Padoue, Sargon, 2016, p. 193-215.
10. BONNARD Jean-Baptiste (dir., avec la coll. de Caroline BLONCE), *Corps, gestes et vêtements dans l'Antiquité. Les manifestations du politique*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2019. Voir notamment, par rapport à notre propre problématique : GHERCHANOC Florence et HUET Valérie, « Incarnation corporelle et vestimentaire du pouvoir et mise en scène politique : quelques pistes de réflexion, entre passé et présent », *ibid.*, p. 9-12; HOSTEIN Antony, « Les habits du prince en tournée : Caracalla à Pergame », *ibid.*, p. 87-96; BLONCE Caroline, « *Ex pluribus unum* : images de la Tétrarchie », *ibid.*, p. 105-115.

immortel, d'un souverain appelé à incarner son royaume. En effet, Ernst H. Kantorowicz, revenant en conclusion de son ouvrage sur l'origine historique de sa théorie, a mis en avant l'existence de racines antiques. Il les fait naître plus particulièrement dans l'Antiquité tardive, en raison du développement du christianisme qui a élaboré l'idée du « corps mystique » du Christ, rassemblant l'ensemble des membres de l'Église<sup>11</sup>. L'ouvrage *The Body of the "King". The Staging of the Body of the Institutional Leader from Antiquity to Middle Ages in East and West*, paru en 2016 sous la direction de Giovanni B. Lanfranchi et Robert Rollinger, a précisément pour objectif de discuter la possibilité que la théorie des deux corps du roi ait pu exister dans le Proche-Orient ancien ou d'autres régions d'Asie, en ouvrant un dialogue avec des spécialistes des mondes grec, romain, et du Haut-Moyen Âge ; comme l'indiquent les guillemets dans le titre, la notion de « roi » est cependant prise dans un sens très large qui inclut différentes catégories de *leader*, y compris ceux du domaine religieux<sup>12</sup>.

Il faut souligner que la théorie du double corps du roi a été accueillie avec plus ou moins de recul par les spécialistes des mondes grec et romain ayant étudié les corps des représentants du pouvoir politique. Il convient de distinguer, sur ce point, entre les réactions des romanistes et celles des spécialistes d'histoire hellénistique.

Chez les premiers, la question a été posée ouvertement et débattue<sup>13</sup>. Un consensus général paraît se dégager – ce qui n'empêche pas le débat de ressurgir de temps à autre – sur la difficulté d'appliquer la théorie d'Ernst H. Kantorowicz au principat romain. Même si la *salus*, « préservation », du prince a été très tôt, dès le début du Principat, associée à la *salus* de la *res publica*<sup>14</sup>, le corps de l'empereur était somme toute mortel. La distinction entre corps mortel du prince et corps pérenne de la *res publica* a été explicitement énoncée par Tibère dans un édit paru après les funérailles du très populaire Germanicus, pour calmer les manifestations excessives du peuple endeuillé : « les princes sont mortels, mais la *res publica* est éternelle » (*principes mortales, rem publicam aeternam esse*)<sup>15</sup>. Cette formule officielle est à l'antithèse de la fameuse formule « Le roi est mort, vive le roi », qui apparaît, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, comme l'expression symbolique du corps immortel du roi.

11. KANTOROWICZ ERNST H., *Ceuvres*, op. cit., p. 643-1222. Sur cette théorie, voir dans ce volume la contribution liminaire de Franck MERCIER.

12. LANFRANCHI GIOVANNI B. et ROLLINGER ROBERT (dir.), *The Body of the "King"*, op. cit.

13. Voir dans ce volume la contribution de Stéphane BENOIST.

14. GANGLOFF ANNE, « Le souci de la santé du prince, d'Auguste aux Sévères », in ANNE GANGLOFF et BRIGITTE MAIRE (éd.), *La santé du prince. Corps, vertus et politique dans l'Antiquité romaine*, Grenoble, Millon, 2020, p. 65-91.

15. Tacite, *Annales*, 3.6.3.

Pour la période hellénistique, la théorie du double corps du roi n'a pas été l'objet d'un débat aussi développé<sup>16</sup>. Peut-être pose-t-elle moins de problèmes aux historiens des royaumes hellénistiques, notamment pour l'Égypte. L'idée d'un « corps symbolique » du souverain est en effet au cœur du système qui relie le roi à ses courtisans et qui est exprimée par la titulature aulique : le titre de « parent du roi » n'indiquant pas un lien de sang réel mais un lien avec la personne symbolique du roi, celle qui incarne « l'État<sup>17</sup> ».

La transposition de la théorie des deux corps de Ernst H. Kantorowicz à l'Antiquité soulève donc un certain nombre de questions, qui ne sont pas les mêmes si l'on considère l'Orient hellénistique et le monde romain, et nécessite des réponses adaptées, le cœur du problème étant de savoir si le « corps symbolique » du souverain est susceptible ou non d'incarner son royaume ou son Empire.

Dans les deux cas cependant, la distinction entre un « corps symbolique » exprimant une certaine idée du pouvoir, paré, déguisé ou parfois nu, et le « corps naturel », intègre ou non, marqué par le passage du temps, possède une valeur heuristique. Elle permet en effet de séparer pour l'analyse – quand bien même le procédé est artificiel – d'une part ce qui relève de la représentation et de la communication politiques, d'un travail sur soi visant à exprimer le pouvoir, à en persuader les autres acteurs du jeu politique – intégrés par extension (comme les *philoï*), ou non, au corps du souverain –, à légitimer le monarque ou le prince, et d'autre part les données brutes du naturel, qui font du souverain « un homme comme les autres », menacé par les maladies, la vieillesse et la mort. Ce travail de représentation est au cœur même du politique, et c'est une constante de toute culture politique : depuis les rois homériques sur lesquels les dieux répandent aussi bien l'énergie guerrière visible que la grâce et la beauté<sup>18</sup>,

16. Cette question a été abordée par COURNARIE Paul, « L'autorité entre masque et signe », art. cité, qui juge la théorie de Kantorowicz non pertinente pour l'Antiquité, en l'absence « d'une théorie figurative du pouvoir » et « d'un système généralisé d'équivalences entre l'image et la personne », p. 685. De manière très intéressante, l'auteur va plus loin en plaidant contre la séparation entre corps réel et corps symbolique et en faveur d'une dialectique entre le corps naturel et le faste (tout à fait justifiée dans sa démonstration). Les notions de corps naturel et corps symbolique, politique, ont cependant une valeur heuristique, notamment dans une histoire des représentations (comme le reconnaît P. Cournarie, *ibid.*, n. 8) ; or, peut-on échapper à l'histoire des représentations quand on veut faire l'histoire du corps politique ? La distinction entre les deux notions est variable dans le temps et n'a pas besoin d'être fondée sur un système d'une cohérence parfaite.

17. Voir sur ce point les contributions de Gilles GORRE et de Stéphanie WACKENIER.

18. Voir la scène fameuse de l'*Odyssée*, 6.229-237, où Athéna transforme le naufragé Ulysse en roi devant Nausicaa et ses servantes, avec une comparaison entre l'action de la déesse et la création d'un sculpteur : τὸν μὲν Ἀθηναίη θῆκεν Διὸς ἐκγεγαυῖα/μείζονά τ' εἰσιδέειν καὶ πάσσονα, καὶ δὲ κάρητος/οὐλας ἦκε κόμας, ὑακινθίνῳ ἄνθει ὁμοίας./Ὡς δ' ὅτε τις χρυσὸν περιχέυεται ἀργύρῳ ἀνὴρ/ἴδρις, δὴν Ἡφαιστος δέδασεν καὶ Παλλὰς Ἀθήνη/τέχνην παντοίην, χαρίεντα δὲ ἔργα τελείει./Ὡς ἄρα τῷ κατέχευε χάριν κεφαλῇ τε καὶ ὄμοις./Ἔζετ' ἔπειτ' ἀπάνευθε κίων ἐπὶ θίνα θαλάσσης./κάλλει καὶ χάρισι στίβων, « voici qu'Athéna, la fille du grand Zeus, le faisant apparaître et plus grand et plus fort, déroulait de son front des boucles de cheveux aux reflets d'hyacinthe, tel un artiste habile, instruit par Héphaïstos et Pallas Athéna de toutes leurs recettes,

jusqu'aux présidents modernes du monde entier, dont les frais de coiffure agitent régulièrement l'opinion publique.

C'est à travers le « corps symbolique » que les rois hellénistiques se font représenter, même si des éléments réels du physique du souverain sont alors utilisés. L'obésité d'un Ptolémée VIII Évergète II ne doit pas nous tromper : ce portrait n'indique pas que le roi met en avant son « corps réel » ou qu'il ne sait pas le maîtriser. Il s'agit là de l'expression d'une des vertus principales du roi hellénistique, la *tryphè*, la prospérité du roi reflétant celle du royaume. Évidemment, pour le comprendre, encore faut-il maîtriser les codes des monarchies hellénistiques. La mise en scène du corps royal difforme revêtu d'une tunique transparente, se dandinant au son de la cithare et d'autres instruments de musique, n'a pas impressionné dans le sens voulu les ambassadeurs romains menés par Scipion Émilien : c'est, d'après les sources classiques mentionnant cette visite, le qualificatif de *physcon*, « le ventru », qu'ils ont retenu, et non pas l'évergésie d'un souverain mettant en scène son caractère dionysiaque<sup>19</sup>. Dans la même veine, l'abondante chevelure bouclée arborée par les souverains hellénistiques, notamment sur leur monnayage, ne signifie naturellement pas qu'aucun n'ait été atteint de calvitie ou bien qu'ils portaient postiche : c'est un moyen d'établir une continuité avec la figure d'Alexandre, lui-même connu pour son abondante chevelure qu'il a probablement pu conserver jusqu'à sa fin du fait de son relatif jeune âge à sa mort.

La distinction entre « corps symbolique » et « corps naturel » est également au cœur de la réflexion de Jan Meister dans son livre sur le corps du prince. Elle permet aussi d'aborder le corps de Claude, qui suscite autant de débats du côté des romanistes que le corps de Ptolémée VIII du côté des hellénistes. Comment concilier en effet l'image officielle, digne voire majestueuse, du corps politique de Claude que nous transmettent ses statues, et celle de son corps naturel qui a été décrite dans l'*Apocoloquintose*, reprise par Tacite et Suétone, et qui dégrade le corps de l'empereur tout au bas de l'échelle des corps, jusqu'à donner l'idée d'un corps incapable d'activité politique<sup>20</sup>?

coule en or sur argent un chef-d'œuvre de grâce : telle Athéna versait la grâce sur la tête et le buste d'Ulysse. Lorsqu'il revint s'asseoir, à l'écart, sur la grève, il était rayonnant de charme et de beauté », trad. Victor Bérard, CUF.

19. Justin, 38.8.8-11.

20. Nous remercions Emmanuelle Rosso pour cette piste de réflexion. Sur la statuaire de Claude : Rosso Emmanuelle, « Les portraits de Claude », in François CHAUSSON et Geneviève GALLIANO (dir.), *Claude (Lyon, 10 avant J.-C. – Rome, 54 après J.-C.)*. Un empereur au destin singulier, Paris, Liénart, 2019<sup>2</sup>, p. 61-68. Sur le corps de Claude : FERRIÈS Marie-Claire, s. v. « Claude », art. cité; MEISTER Jan B., *Der Körper des Princeps*, op. cit., p. 148-153; HUSQUIN Caroline, *L'intégrité du corps en question. Perceptions et représentations de l'atteinte physique dans la Rome antique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 284-302; dans l'*Apocoloquintose* qui a fondé cette image de Claude : DICKINSON Sheila K., « Claudius: Saturnalicus Princeps », *Latomus*, n° 37, 1977, p. 634-647; GANGLOFF Anne, « Caricature et pamphlet politique à Rome : autour de l'*Apocoloquintose* », in Anne GANGLOFF, Valérie HUET et Christophe VENDRIES (dir.), *La notion*

La réaction des ambassadeurs romains devant Ptolémée Physcon est symptomatique de la différence des codes corporels entre les rois hellénistiques et les aristocrates romains. Plutôt que d'une méconnaissance, il s'agit certainement de la part des ambassadeurs romains d'un rejet, voire, de manière plus pernicieuse, d'une propagande politique, car Scipion Émilien était un fin connaisseur de la culture grecque.

Or, on sait bien qu'il existe une tension entre tradition républicaine et pratique royale hellénistique dans la construction même de la figure de l'empereur, depuis l'échec de Jules César accusé d'avoir voulu devenir roi et la lutte entre ses deux héritiers politiques, Octavien et Antoine, qui a pris une tournure idéologique opposant les valeurs culturelles de Rome et celles de l'Orient hellénistique. L'historiographie ancienne a mis en évidence l'échec des tentatives d'un Caligula ou d'un Néron pour s'ériger en dieu vivant ; ce n'est pas un hasard si tous les deux sont aussi taxés d'« alexandromanie » et si Caligula est précisément accusé d'avoir dépouillé le corps d'Alexandre de sa cuirasse afin de la porter lui-même<sup>21</sup>. Des éléments d'influence des pratiques royales hellénistiques ne sont-ils pas perceptibles, malgré l'affichage officiel de la tradition républicaine, dans la conception et la représentation du corps de l'empereur ?

Cette recherche collective est ainsi l'occasion d'aborder la question du corps du souverain dans l'Antiquité en mettant en évidence les rapports – liens directs ou simples résonances – et les différences entre le corps du roi hellénistique et le corps de l'empereur romain. C'est cette démarche qui explique le choix de l'image de la couverture de ce livre : un buste du Louvre, à la provenance incertaine, représentant un empereur julio-claudien en Pharaon. L'iconographie conserve des éléments à la fois pharaonique et ptolémaïque : la coiffe, un *nemès* semble-t-il (qui est la coiffe emblématique des pharaons depuis l'Ancien Empire jusqu'à la période ptolémaïque), surmonté d'une couronne à l'origine ; la morphologie du buste, les oreilles surdimensionnées, sont conformes à l'iconographie royale égyptienne. En dessous du *nemès*, la chevelure bouclée est une innovation ptolémaïque : cette statue s'inscrit dans un art que l'on pourrait qualifier de gréco-romain. Le visage semble romain, les portraits royaux lagides ayant des traits beaucoup plus marqués, peut-être pour rappeler ceux du monnayage. De même, la forme du *nemès* n'est pas tout à fait canonique, ce qui est courant dans l'iconographie romaine et non dans celle de l'époque ptolémaïque. L'identification proposée avec Néron est essentiellement motivée par l'intérêt manifeste que cet empereur a témoigné pour l'Égypte, comme pour l'ensemble de la partie grecque de son empire : tout comme

*de caricature dans l'Antiquité : textes et images*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 195-213.

21. Néron : Pline, *Histoire naturelle*, 34.8.1 ; Suétone, *Néron*, 19.2 ; Caligula : Suétone, *Caligula*, 52.3 ; Dion Cassius, 59.17.3.



Caligula, dont la politique égyptienne est moins documentée, cet empereur semble s'être vu en prince hellénistique. Mais une autre identification n'est pas exclue.

Cette image renvoie donc à des thèmes essentiels de cette recherche : la construction d'une identité politique qui repose sur une histoire culturelle, les échanges et la transmission culturels, la mise en scène du pouvoir.

L'objectif de ce volume est ainsi d'étudier, dans une perspective d'histoire culturelle et politique, la place et le traitement du corps du roi hellénistique et de celui du *princeps* dans un large corpus de sources, en exploitant à la fois les sources historiques, épigraphiques, les traités de physiognomonie, la statuaire et les monnaies. Notre angle d'approche repose sur la conception du corps comme construction culturelle, ce qui porte l'accent davantage sur l'apparence que sur le biologique, sans que celui-ci ne soit complètement écarté car les deux fonctionnent ensemble. La dimension volontairement comparatiste de cette recherche fait que le livre réunit des spécialistes de disciplines – histoire, anthropologie, histoire de l'art, philologie – et de cultures différentes, qui n'ont donc pas le même regard sur le sujet. Trois axes de recherche en particulier leur ont été soumis :

- la codification du corps des souverains, qui fournit l'occasion de mettre en parallèle les sources écrites avec les codes corporels de la statuaire, du monnayage et plus généralement de l'iconographie. Cette thématique est liée à la question de la contrainte et du contrôle de l'image du souverain : on ne fait pas n'importe quoi avec son corps et son apparence, comme Élagabal l'a appris à Rome à ses dépens<sup>22</sup>. Elle engage aussi à envisager la réception et la diffusion des codes au sein d'une élite plus ou moins restreinte : en la matière, le fait que les élites reprennent des éléments de l'iconographie du souverain, au point, parfois, d'aboutir à une iconographie stéréotypée, est révélateur du lien entretenu avec l'autorité<sup>23</sup>.
- Les mises en scène du corps des souverains et leurs objectifs : s'agit-il de renvoyer à la sacralité du roi ou de mettre en relief une autre de ses fonctions politiques? Quels sont les acteurs et les circonstances de la mise en scène? Quelles sont les limites de l'acceptation des nouveaux modèles?
- Les traditions et normes grecques, hellénistiques et romaines : quelles sont les principales oppositions et continuités? On a souvent souligné l'influence politique des monarchies orientales sur les princes « fous », Caligula, Néron et Commode, mais on a aussi vu ces derniers comme les précurseurs des empereurs de l'Antiquité tardive<sup>24</sup>. Le thème de

22. BÉRENGER Agnès, « Se vêtir comme un empereur : les déviances d'Élagabal », *RH*, n° 693, 2020/1, p. 3-24.

23. Voir PERRIN Yves et PETIT Thierry (éd.), *Iconographie impériale, iconographie royale, iconographie des élites dans le monde gréco-romain*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2004.

24. ALFÖLDI András, *Die monarchische Repräsentation im römischen Kaiserreiche*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1977<sup>2</sup> (1970), p. 29-38.

l'« Orient corrupteur » est par ailleurs présent aussi bien dans le monde grec que dans le monde romain.

Codification, normes et mises en scène suggèrent que le corps des souverains nécessite d'être décrypté et qu'il est par conséquent difficile d'accès. Rois et princes parés, costumés, voire déguisés : dans quelle mesure la parure ou les vêtements font-ils partie du corps du souverain ? D'autres difficultés sont constituées par le contrôle que le souverain veut exercer sur son image et par les biais de la présentation littéraire ou iconographique, que ce soit dans la perspective de l'éloge ou bien du blâme. On constate souvent un décalage entre les textes littéraires, subjectifs, et les sources iconographiques officielles, qui ne sont pas plus objectives mais font l'objet d'un contrôle par le souverain ou ses représentants : ainsi Alexandre avait-il choisi Lysippe comme portraitiste officiel<sup>25</sup> ; à Rome, le monnayage était contrôlé par les triumvirs monétaires, le Sénat, l'empereur lui-même et les gouverneurs des provinces, tandis que la cohérence des images de la statuaire au sein de tout l'Empire suggère l'existence de modèles fournis par le pouvoir central.

Le volume s'ouvre sur la présentation inaugurale de Franck Mercier, « Le corps politique du prince : une singularité médiévale ? », consacrée à la théorie d'Ernst H. Kantorowicz, à sa réception et aux possibilités de l'adapter à d'autres périodes historiques, notamment l'Antiquité. La première partie, intitulée *Comment représenter le corps du souverain dans le monde antique ?*, aborde d'entrée de jeu la question des codes de la représentation, à partir de la physiognomonie, science médicale, mais aussi rhétorique, qui met directement en rapport les parties du corps, le comportement d'un individu, sa gestuelle, avec son caractère, ses vices et ses vertus (Gwenaëlle Le Person-Rolland, « La physiognomonie et l'iconographie des souverains hellénistiques »). Elle pose également la question des limites de la représentation : comment exprimer, notamment, la présence des souveraines dont le pouvoir était sans doute moins facile à définir (Marie Widmer, « Le corps des reines séleucides ») ? Peut-on tout dire sur le corps du prince, peut-on représenter toutes ses fonctions naturelles, peut-on le caricaturer (Christophe Badel, « La *gula* de César : sur le corps vorace de l'empereur romain » ; Christophe Vendries, « Déformer et caricaturer le corps de l'empereur : réalité antique ou invention moderne ? ») ? Ces questions des normes, de l'indicible et de la transgression, sont essentielles et réapparaîtront aussi dans les autres parties.

La deuxième porte sur *le « sur-corps » des rois*, par référence à l'étude fondatrice de Jean-Pierre Vernant sur le « sur-corps » divin, qui se distingue du corps humain par sa taille, sa beauté et son éternelle jeunesse, mais qui

25. Horace, *Épîtres*, 2.1.240 ; Valère Maxime, 8.11.2 ; Pline, *Histoire naturelle*, 7.125 ; Plutarque, *La Fortune d'Alexandre*, 2.335 B, et *Vie d'Alexandre*, 4 ; Arrien, *Anabase*, 1.16.4.

lui ressemble et n'est pas dénué de faiblesse<sup>26</sup>. Le corps du roi ou du prince antique présente-t-il la même ambiguïté? Qu'est-ce qui distingue socialement le corps royal et impérial, en quoi est-il différent du corps des autres citoyens, et notamment des citoyens de l'élite? Dans un autre domaine, non plus social ou politique, mais religieux et métaphysique, qu'est-ce qui le différencie du corps des dieux et des héros? Sont examinées les thématiques de la mise en scène et des vêtements (Florence Gherchanoc, « Un "roi de théâtre", ou comment faire de son corps un spectacle. À propos de Démétrios Poliorcète et de quelques autres »), du corps comme expression d'une supériorité sociale, politique, éventuellement sacrée, ou de qualités politiques et morales qui sont mises en avant (Anne Gangloff, « *Semnotès, praestantia* : corps majestueux, du roi grec au prince romain »; Damien Agut, « Octave, Horus "bel adolescent" (*hwn nfr*) »; Pierre Assenmaker, « Le corps d'Imperator Caesar dans l'iconographie monétaire : entre sphères militaire, héroïque et civique »), ainsi que le rapport entre le corps et la « figure » du souverain, c'est-à-dire le modèle politique qui répond aux attentes sociales de ceux qui sont soumis à l'autorité politique. Y surgit une question originale : l'empereur était-il doté de deux corps de son vivant – dans un sens très différent des deux corps de Kantorowicz – un pour lui-même et un autre pour son *genius* et/ou son *numen* (Valérie Huet et Emmanuelle Rosso, « Le corps de l'empereur romain et de ses doubles divins : à propos d'images »)?

La question du rapport entre le corps du souverain et celui des sujets ou concitoyens est creusée dans une troisième partie, qui porte sur *la diffusion des représentations physiques du souverain* aux notables (Henri Fernoux, « Les notables des cités grecques d'Asie Mineure et le corps du souverain [II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.] ») ou aux fonctionnaires, ce qui peut être un biais pour réexaminer la question des deux corps du roi selon Kantorowicz (Stéphanie Wackener, « La titulature aulique lagide : quand le corps du roi construit l'État »; Gilles Gorre, « Du corps du roi au corps des fonctionnaires »). Dans quelle mesure les concitoyens ou sujets du souverain ont-ils participé à la construction de son image? Quels sont les rapports entre leur propre corps et le corps qui incarne l'autorité?

La dernière partie revient sur la question des *corps naturel et politique* du souverain dans l'Antiquité, au sein des royautes hellénistiques (Paul Cournarie, « Du corps, chez les rois hellénistiques : les pathologies du pouvoir »; Panos Christodoulou, « Ptolémée VIII Évergète II – Le roi qui aimait son corps ») et de l'Empire romain, du Haut-Empire à l'Antiquité tardive (Philippe Le Doze, « Le corps "républicain" du prince romain »; Stéphane Benoist, « Funérailles et/ou *consecratio* des princes : retour sur

26. VERNANT Jean-Pierre, « Mortels et immortels : le corps divin », in *L'individu, la mort, l'amour. Soi-même et l'autre en Grèce ancienne*, Paris, Gallimard, 1989, p. 1-39.

une aporie antique, la théorie des “deux corps du Roi” » ; Jan B. Meister, « Corps et insignes. D’un corps monarchique sans monarchie à un corps monarchique avec monarchie? »). Elle explore la difficulté d’accéder au corps naturel du roi, évalue l’intérêt qui lui est porté et le degré de réalité des représentations dans les sources anciennes. Elle examine aussi, et c’est fondamental, les rapports entre le corps du souverain et, d’une part, la nature du régime politique, d’autre part, la pratique personnelle du pouvoir.